



On.me.reclame.une sommes d'argent pour un voyage que je n'ai pas fait

Par **Sidérée**, le **22/05/2024** à **00:08**

Bonjour,

Je vous écris car j'ai reçu un courrier me menaçant de rembourser la somme totale d'un voyage que je n'ai pas confirmé.

En effet je me suis inscrite sur une formulaire mais je n'ai pas payé l'acompte qui confirmait l'inscription.

Car j'étais en attente de réponses de l'organisateur quand à savoir les activités organisées sur place. Il m'a dit ne pas savoir me répondre car il n'y avait pas encore assez d'inscrits ensuite je lui ai demandé si il ya avait des chambres doubles pour fille et ma dit qu'à l'heure actuelle il n'y avait que des garçons dans l'attente de ses réponses. Je n'ai pas confirmé ma participation au voyage ni payé cet acompte.

Ceux ci me réclame la somme totale du séjour... alors que je n'ai rien confirmé ...

Que puis je faire ?

D'avance merci pour votre retour et aide

Par **Marck.ESP**, le **22/05/2024** à **07:23**

Bonjour et bienvenue

Combien de temps s'est écoulé entre cette inscription et la réclamation de paiement ?

Merci de préciser ce que disent les conditions générales de vente, car souvent il est précisé que sans acompte versé ou frais de dossier, aucune réservation ne sera validée.

D'autre part, Y a-t-il eu confirmation d'inscription ? qu'avez vous reçu comme accusé de réception ou mail de confirmation ?

Par **Sidérée**, le **22/05/2024** à **09:48**

Bonjour, merci pour votre réponse, suivi.

J'ai dû m'inscrire fin mars, le séjour a eu lieu début mai, j'ai reçu un recommandé la semaine

du 15 mai.

Je me suis inscrite via un formulaire web, en attente de réponses aux questions restées sans retour.

Je n'ai payé aucun acompte, n'ai reçu aucun mail de confirmation de présence, ni de courrier, ou appel confirmant ma présence.

Il m'accuse d'avoir avancé l'argent pour moi alors qu'ils n'ont pas pris la peine de savoir si je venais

Je suis stupéfaite qu'à l'heure d'aujourd'hui ils n'ont pas essayé de savoir ou même me considérer présente, sans avoir reçu un euro de ma part

Par **Marck.ESP**, le **22/05/2024 à 10:02**

Votre dossier doit être analysé finement.

Vous pouvez contacter une association de protection des consommateurs ou un avocat.

Si vos moyens sont limités, ...<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Par **youris**, le **22/05/2024 à 10:16**

bonjour,

vous vous êtes inscrite mais sans payer d'acompte, est-ce que d'après les conditions générales de vente, l'inscription est suffisante ou faut-il le paiement d'un acompte pour confirmer votre inscription ?

Salutations